

CONTACTS

Point info installation des Alpes-de-Haute-Provence

Tel : 04 92 30 92 99 Mail : pointinfo04@gmail.com

Point info installation du Var

Tel : 04 94 99 53 66 Mail : pointinfo83@free.fr

ADEAR 83

Alaric Stephan Tel : 09 70 40 68 69 Mail : adear83@free.fr

Coopérative d'Activités et d'Emploi Mosaïque

Anne Moeglin Tel : 06 45 78 07 85 Mail : cae.mosaïque@live.fr

Parc naturel régional du Verdon

Aude Guitton, animatrice projet espace-test agricole Verdon

Marc Doussière, chargé de mission agriculture

Tel : 04 92 74 68 00

Mail : aguitton@parcduverdon.fr et mdoussiere@parcduverdon.fr



Les membres du collectif local d'accompagnement :



Espaces Tests Agricoles

Le Verdon se mobilise



© P. Psaltis

Une démarche pour la création d'activités agricoles dans le Verdon



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Parc
naturel
régional
du Verdon

Qu'est-ce qu'un Espace test ?

Il s'agit d'une démarche de **création progressive d'activité agricole**, sur un lieu mis à disposition (par une collectivité, un agriculteur, une association, un particulier, un porteur de projet...).

Dans un cadre juridique, fiscal et comptable assuré par la **coopérative d'activités et d'entreprises Mosaïque**.

Cette démarche peut être engagée sur une période de 1 à 3 ans.

Elle est complétée par un **accompagnement technique, socio-économique**, et une préparation à la sortie de la période de test pour envisager une création d'activité définitive (recherche de fonds, de foncier, préparation à l'autonomie...), ou le cas échéant une réorientation.

A qui s'adressent les Espaces tests ?

A toutes les personnes qui souhaitent créer une activité agricole sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon, et qui n'ont pas rassemblé toutes les conditions nécessaires pour réaliser directement leur installation, et qui souhaitent :

- mesurer concrètement la **faisabilité technique et économique** de leur projet,
- **vérifier l'adéquation** entre leur projet de vie et leur projet professionnel,
- **vérifier leurs capacités** à gérer et développer une ou des activités agricoles,
- **conforter** leurs compétences et leurs savoir-faire,
- **s'insérer localement** sur un territoire afin de rechercher du foncier et de s'y implanter socialement et commercialement,
- **rassembler les facteurs de réussite** d'une création d'activité pérenne.



Le Parc naturel régional du Verdon est membre
du Réseau national des espaces-tests agricoles (RENETA)



J'ai un projet, comment je m'inscris dans la démarche ?

1. Je prends contact : avec les points info installation des Alpes de Haute Provence ou du Var ou avec l'ADEAR83, qui pourront m'orienter.

2. Je suis accompagné : Des acteurs de la profession agricole, de l'économie sociale et solidaire, des collectivités territoriales et des associations locales ont rassemblé leurs compétences pour proposer un accompagnement aux porteurs de projets. Un réseau d'agriculteurs vous propose par ailleurs, une assistance technique et un parrainage. L'ensemble de ces partenaires se réunit en collectif local d'accompagnement et vous propose un parcours individualisé.

3. Je teste mon projet : Durant le test d'activité, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole mais une mise en situation réelle dans une structure coopérative (Mosaïque, immatriculée par la MSA) qui héberge l'activité pour une période donnée. Je signe un CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise). Je bénéficie d'une couverture sociale et d'une protection en cas d'accident. Le CAPE est compatible avec un travail salarié à temps partiel. Je conserve mon statut et mes droits sociaux (salaire à temps partiel, allocation chômage, minima sociaux...). La production est commercialisée en bénéficiant du numéro SIRET de la coopérative, d'un compte bancaire et d'un suivi comptable.

4. Je pérennise mon projet : Durant la phase de test, je peux être accompagné dans la constitution de dossiers, me permettant de bénéficier d'aides à l'installation (dotation jeunes agriculteurs ...). La pérennisation de l'activité peut être envisagée individuellement ou se poursuivre dans le cadre coopératif proposé durant la période de test.

5. Je peux réorienter mon projet : A l'issue du test ou en cas de problèmes personnels ou professionnels j'ai la possibilité de réorienter mon projet de départ. En limitant les risques financiers, humains et le stress liés à l'installation directe, j'ai la liberté d'opter plus facilement pour une réorientation professionnelle.